

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

N° d'article 06098400

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

additif pour aliments, industrie agro-alimentaire, industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
 Industriestrasse 35
 9100 Herisau
 No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
 Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch
 responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 4 H302

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
 Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence ***

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.19

P330 cas de malaise.
 P501.3 Rincer la bouche.
 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)
 contient *** ammonium hydrogencarbonate

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Composants dangereux ***

ammonium hydrogencarbonate

No. CAS	1066-33-7		
No. EINECS	213-911-5		
Numéro d'enregistrement	01-2119486970-26-0005		
Concentration	= 73		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Acute Tox. 4	H302	

Autres ingrédients ***

Carbonate de magnésium

No. CAS	546-93-0		
No. EINECS	208-915-9		
Concentration	< 1		%
Le renvoi: [4]			

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Appeler aussitôt un médecin. Administrer du charbon médicinal.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation de muqueuse, Nausées, Crampes, Diarrhée, Dépression nerveuse, insuffisance cardio-vasculaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.19

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ammoniac (NH3); Oxyde d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protection respiratoire - Note

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation de poussières. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés. Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Bases, Acides, Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Other solid hazardous substances with hazardous classification/labelling

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.19

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**ammonium hydrogencarbonate**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Court terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	160.7 mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
mode d'effet	Effet local
Concentration	160.7 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition**

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas inhale les poussières/les fumées/les aérosols.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants de protection	Polychloroprène
Matériau approprié	
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	>= 8 h
Gants de protection	caoutchouc nitril - NBR
Matériau approprié	
Épaisseur du gant	0.35 mm
Temps de pénétration	>= 8 h
Gants de protection	butylique caoutchouc - Butyl
Matériau approprié	
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	>= 8 h
Gants de protection	fluorure de caoutchouc - FKM
Matériau approprié	
Épaisseur du gant	0.4 mm
Temps de pénétration	>= 8 h
Gants de protection	Natural Latex
Matériau approprié	
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	>= 8 h
Gants de protection	PVC
Matériau approprié	
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	>= 8 h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.19

Vêtement de protection imperméable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat solide
Couleur blanc
Odeur type ammoniaque

valeur pH
 Valeur 7.6
 Concentration/H₂O 10 %

Point de fusion
 Valeur 107.85 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition
 Remarque non déterminé

Point d'éclair
 Valeur > 300 °C
 Source Valeur évaluée

inflammabilité (solide, gaz)

Ne s'enflamme pas

Pression de vapeur

Valeur 6.7 kPa
 méthode DIN 51754

Densité
 Valeur 1.586 g/cm³
 méthode DIN 51757

Hydrosolubilité
 Valeur 220 g/l
 température 20 °C
 Remarque soluble

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente

Valeur 600 à 850 kg/m³

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.19

Nitrite, nitrates, Dégagement d'ammoniac au contact des acides. Réagit au contact des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ammoniac, oxydes d'azote (NOx), Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	1'478.87	mg/kg
	32	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	rat	
DL50	1576	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Source Merck KGaA Fiche de données de sécurité

ammonium hydrogencarbonate

Espèces	rat	
DL50	>= 1470	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	rat	
CL 50	> 4.74	mg/l
Durée d'exposition	4.5	h

Corrosion/irritation cutanée

Remarque le produit est irritant pour les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Le produit est irritant pour les yeux.

sensibilisation

Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Remarque Nocif pour les poissons.

Toxicité pour les poissons (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	173	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Source ECOTOX Database

ammonium hydrogencarbonate

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	63.4	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.19

Espèces	Daphnia magna		
CE50	202		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	Chlorella vulgaris		
CE50	22.31		mg/l
Durée d'exposition	18	d	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE50	1895		mg/l
Durée d'exposition	16	h	
méthode	OECD 209		

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)****ammonium hydrogencarbonate**

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE	Ne pas décharger das les égouts.
Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une décharge souterraine.	

Emballages contaminés

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination WGK 3

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 6 / CH

Date de révision: 08.07.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 08.07.19

de l'eau (Allemagne)

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302

Nocif en cas d'ingestion.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.